

GAZA, halte aux massacres et au blocus – Boycott et Sanctions contre l'Etat d'ISRAEL

+50 ans que la Bande de Gaza est sous contrôle total de l'occupation israélienne

+20 ans qu'Israël détruit son économie

+10 ans qu'Israël pousse ses habitants au désespoir par un blocus total et des massacres

La Bande de Gaza est totalement dépendante des fournitures israéliennes...

... que les Gazaouis doivent payer au prix fort.

⇒ Été 2014, après une nouvelle attaque israélienne par des bombardements contre 2 millions d'habitants enfermés dans un territoire de 40 km de long et 10 de large, on dénombrait plus de 2 200 morts.

⇒ En 2017, Israël a réduit la livraison d'électricité à deux heures par jour avec le risque d'un effondrement total des services vitaux pour la population, notamment dans le secteur de la santé.

⇒ **Le 31 mars 2018, l'armée israélienne tire sur les 30.000 manifestants pacifiques marchant pour la Journée de la Terre, faisant plus de 15 morts et 1.500 blessés, dont de nombreux enfants.**

⇒ Un rapport de la Banque Mondiale prédit une catastrophe humanitaire si le blocus n'est pas levé. Quasiment toute l'eau est inconsommable. Depuis 10 ans la communauté internationale assiste sans réagir à la mort à petit feu de toute une population.

Nous disons, ça suffit !

► **Fin de l'impunité octroyée à Israël !**

► **Levée immédiate du blocus illégal* et inhumain de Gaza, sans condition, et liberté de circulation avec le reste de la Palestine !**

► **Boycott et Sanctions contre Israël jusqu'au respect du droit international**

⇒ Nous condamnons le cynisme meurtrier du gouvernement israélien, et son impunité. De nombreux citoyens sont indignés par ce que subissent les Palestiniens depuis +70 ans, et boycottent les produits israéliens.

⇒ La France et l'Union européenne doivent œuvrer avec force, bien au-delà des déclarations habituelles, en exerçant de véritables pressions sur l'État d'Israël, notamment par la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël.

⇒ Le gouvernement français doit sans délai interdire les importations de produits des colonies israéliennes illégales, et le commerce des armes avec l'Etat israélien.

** Le blocus de Gaza est illégal car en vertu du droit international aucune puissance n'est autorisée à imposer une punition collective à une population quelles qu'en soient les raisons.*

Premiers signataires : AFPS 63, BDSF 63,

Contact : Association France Palestine Solidarité,
AFPS-BDSF 63, 88 rue de l'Oradou, 63000 Clermont-Ferrand
(Courriel : afps.pdd@gmail.com ; Facebook : Palestine 63 Solidarité)

(Ne pas jeter sur la voie publique)